

ASSEMBLÉE NATIONALE1er juin 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 320

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 7 NONIES

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet article par les mots :

« à ces caractéristiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.